

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 41

DELIBERATION n° 2020 - 4 – 36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD. Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

<u>Conseillers communautaires absents et excusés</u>: Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs: Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET/ Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

<u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019</u> (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES)

Affiché le 05 ADUT 2020

ID: 085-200023778-20200730-DL_2020_4_36-DE

Les comptes de gestion 2019 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'établissent ainsi :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	30 716 582,40 €	33 850 916,75 €	9 000 392,75 €	11 052 755,55 €
Zones d'Activités Economiques	643 295,75 €	643 295,75 €	1 726 776,99 €	244 575,90 €
Ens. Immo. Begaudière	77 163,34 €	100 765,68 €	197 856,64 €	66 894,00 €
ISMT Ker Follet	73 415,03 €	4 533,05 €	116 765,84 €	4 533,05 €
Modulaires de bureaux	0,00€	23 387,80 €	12 232,15 €	26 157,44 €
Ateliers Relais	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00 €
Pépinière d'entreprises	77 977,23 €	38 329,35 €	40 005,39 €	20 803,40 €
SPANC	64 265,92 €	19 818,04 €	0,00€	0,00€
Assainissement	2 206 601,40 €	6 240 230,58 €	2 198 126,65 €	3 981 121,95 €
Assainissement Régie	4 356 220,82 €	6 147 741,07 €	3 180 816,44 €	6 865 135,46 €
REOMI	9 155 226,50 €	11 175 427,24 €	1 072 186,60 €	3 660 872,00 €
PORTS	392 713,72 €	572 061,45 €	903 126,82 €	170 113,40 €
TOTAL TOUS BUDGETS	47 763 462,11 €	58 816 506,76 €	18 448 286,27 €	26 092 962,15 €

Les résultats de certains budgets annexes dans le compte de gestion diffèrent de ceux du compte administratif. Les différences proviennent de la non prise en compte par le comptable public des délibérations prises par le Conseil Communautaires le 26 septembre 2019, clôturant les budgets annexes ISMT KER FOLLET et MODULAIRE DE BUREAUX et du transfert d'un emprunt de 360 000 € du budget principal vers le budget annexe REOMI.

Ces écarts ne portent que sur la ventilation de certains crédits entre le budget principal et les budgets annexes. Ils n'affectent pas le montant du compte de gestion consolidé qui est rigoureusement identique au compte administratif.

Le comptable public s'est engagé à régulariser ses écritures sur l'exercice 2020.

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2019 établis par le M. le Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,

Considérant que les résultats des budgets principal et annexes ISMT, MODULAIRE DE BUREAUX et REOMI feront l'objet d'une régularisation par le Trésor Public en 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le 05 AOUT 2020

ID: 085-200023778-20200730-DL_2020_4_36-DE

DECIDE:

<u>Article unique</u>: d'approuver les comptes de gestion 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « ISMT Ker Follet»
- Budget annexe « Modulaire de Bureaux »
- Budget annexe « Ateliers Relais »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »
- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement»
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI»
- Budget annexe « PORTS »

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020

- de l'affichage le : 05 AUUT 2020

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AUUT 2020

Givrand, 4 août 2020 Le Président.

Saint Gi

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.